



DISTRICT OF COLUMBIA
OFFICE OF THE STATE SUPERINTENDENT OF

EDUCATION

Réservé aux familles:

Qu'est-ce que le questionnaire relatif à la langue parlée à la maison?

Dans le cadre du processus d'admission dans les écoles publiques et les écoles publiques à charte de DC, tous les parents et tuteurs doivent remplir sur la page suivante, le questionnaire relatif à la langue parlée à la maison.

Il permet aux écoles de déterminer si votre enfant peut être admis à passer une évaluation des compétences linguistique en anglais (une petite évaluation). Cette évaluation permet à votre école de déterminer si votre enfant dispose des compétences nécessaires pour participer au programme d'enseignement de langue anglaise. La législation fédérale exige aux écoles d'offrir aux élèves admissibles un programme d'enseignement de langue anglaise afin de leur permettre de développer leurs compétences dans cette langue et de réussir dans leurs cours. **Tous les résidents de DC, de toutes origines, sont les bienvenus dans les écoles publiques du DC.**

Le questionnaire relatif à la langue parlée à la maison n'est **pas** utilisé aux fins d'immigration.

Il n'est **pas** utilisé pour avoir des informations sur :

- votre statut d'immigrant ;
- votre statut de résident ; ou
- pour savoir si votre enfant est un apprenant de la langue anglaise.

Veuillez-vous rapprocher de votre école si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, et assurez-vous d'apposer votre signature et la date au bas de la page.